

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 mai 2026 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Madame Catherine Beaudoin
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Alexandre Roux
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

26-05-184 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

- Ajout 12.3 : Lettre d'intention à la Paroisse de Saint-François-de-Laval

ADOPTÉE

26-05-185 **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

ADOPTÉE

26-05-186 **Règlement 2026-504 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 avril 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville déposé le 13 avril 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 13 avril 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2026-504 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

26-05-187

Règlement 2026-505 décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000 \$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 avril 2026 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000\$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées déposé le 13 avril 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 13 avril 2026 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2026-505 décrétant une dépense et un emprunt de 1 446 000\$ pour l'imperméabilisation du site des neiges usées*.

ADOPTÉE

26-05-188

Modification de la résolution 26-01-007 – Ajout de la Quote-part fonds de garantie en Assurance générale

ATTENDU QUE la résolution 26-01-007 ne faisait pas état de la quote-part du fonds de garantie pour l'assurance générale responsabilité;

ATTENDU la facture de l'UMQ concernant cette quote-part;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement à l'Union de municipalités du Québec d'une somme de 19 111,45 \$, plus taxes si applicables, représentant la quote-part du fonds de garantie responsabilité des assurances générales à la Ville pour le terme du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027 et la parution de l'appel d'offre;

QUE la trésorière soit autorisée à faire ce paiement et que celui-ci soit financé à même les activités financières de l'année 2026.

ADOPTÉE

26-05-189

Adhésion – Copernic 2026-2027

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adhérer à l'organisme de conservation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet au coût de 200 \$ pour la période 2026-2027.

ADOPTÉE

26-05-190

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14 avril 2026 au 10 mai 2026 1 468 617,48 \$
- nos S14136 à S14139, nos M3445 à M3468 & A56256 à A56282

Chèques annulés :

- En date du 17 juin 2024 au 31 décembre 2025 (11 676,26 \$)
- nos M3391 & A54426 à A55297

Dépôt salaires :

- périodes 2026-14 à 2026-17

ADOPTÉE

26-05-191

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11-05-2026 415 401,82 \$
- nos S14140 à S14208 & A56283 À 56344

ADOPTÉE

26-05-192

Demande au ministre de la Justice – Percepteur des amendes

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu de demander au ministre de la Justice de nommer Monsieur Antoine Rioux à titre de percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la cour municipale de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

26-05-193

Creusage des fosses – Dérogation au règlement 2024-464

ATTENDU le *Règlement no 2024-464 modifiant le règlement no 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations* ;

ATTENDU que ce règlement modifiait le montant établi pour le creusage d'une fosse au cimetière à 400\$;

ATTENDU que la Paroisse de Saint-François-de-Laval n'avait pas été avertie de l'entrée en vigueur dudit règlement et qu'elle est la personne responsable pour le creusage d'une fosse au cimetière;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que tout montant chargé pour ce service durant la période allant de 2023 à 2025 soit celui établi par la résolution 17-08-307, qui établissait le montant à 285 \$ pour le creusage d'une fosse.

ADOPTÉE

26-05-194

Prêt temporaire de 2 000 000 \$ avec Desjardins

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville désire faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de L'Érable selon le *Règlement n°2025-486 décrétant une dépense de 6 783 000\$ et un emprunt de 6 000 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales du développement Faubourg des Prés.*

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, d'autoriser l'émission, au nom de la Ville de Princeville d'obligations ou billets d'emprunt selon les modalités prévues au règlement et d'autoriser Fatoumata Kaboré, trésorière, et Raphaël Guérard, Maire, à contracter un emprunt temporaire de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE

26-05-195

Offre de service – PG Solutions paiement en ligne

ATTENDU l'offre de service présentée à la Ville par PG Solutions ;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier l'acceptation de la proposition de PG Solutions pour le logiciel Transphere pour les paiements en ligne par le directeur général le 28 avril 2026 selon les termes qui y sont mentionnés soit :

- Entente de 36 mois ;
- Droit d'utilisation annuelle 1 089,00\$
- Frais d'installation et formation initiale 2 160,00 \$
- Frais de gestion de projet 450,00 \$

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-05-196

Offre de service – PG Solutions permis en ligne

ATTENDU l'offre de service présentée à la Ville par PG Solutions;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier l'acceptation de la proposition de PG Solutions pour le service de permis en ligne par le directeur général le 28 avril 2026 selon les termes qui y sont mentionnés soit :

- Licence du service 5 012,00 \$
- Service professionnels 6 562,00 \$
- Programme CESA 1 940,00\$

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-05-197

Greffière de la cour municipale – Modification de poste

ATTENDU l'offre faite par la Ville de Princeville à Madame Louise Levasseur pour qu'elle continue ses tâches en tant que greffière de la cour municipale sur un horaire de deux jours par semaine;

ATTENDU que l'horaire du poste de la greffière de la cour municipale serait réduit à du temps partiel en retirant les tâches en lien avec la trésorerie;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter la modification au poste de greffière de la cour municipale.

ADOPTÉE

26-05-198 **Embauche – Étudiant aux loisirs**

ATTENDU QUE le service de loisirs engage des étudiants durant la saison estivale pour accomplir le travail d'entretien des parcs nécessaire au bon fonctionnement de la ville ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche d'un étudiant pour effectuer des travaux pour l'entretien des parcs soit :

-Styve Bonin, en date du, 1^{er} juin 2026

Que sa période d'embauche se termine au plus tard le 1^{er} septembre 2026 et que le traitement salarial qu'il recevra en contrepartie de sa prestation de travail soit de 21,35 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

26-05-199 **Nomination au comité SST**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de nommer Williard Guérard comme membre du comité SST pour le département des travaux publics.

ADOPTÉE

26-05-200 **Nomination – Journalière en horticulture**

ATTENDU l'annonce de retraite de l'horticultrice;

ATTENDU que l'horticultrice était accompagnée dans ses tâches par une journalière en horticulture ;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la journalière en horticulture, Stéphanie Trépanier, soit nommée au poste d'horticulture au moment où la personne occupant le poste commencera sa retraite.

ADOPTÉE

26-05-201 **Avenant au contrat de travail de la directrice des communications et des relations avec les citoyens**

ATTENDU que la personne en poste a su démontrer que la nature du travail et les conditions d'exécution de la Directrice des communications et des relations avec les citoyens exige qu'elle exerce plus d'heures de travail que ce que prévoit l'horaire normal auquel elle est affectée; et que cela s'explique par le fait que les responsabilités et les tâches de la titulaire du poste ont changé au fil des années;

ATTENDU que le comité de ressources humaines s'est rencontré pour en faire l'analyse et recommande l'adoption d'une nouvelle description de tâches et la révision de la classe salariale de manière que le salaire reflète les qualifications, les responsabilités, les efforts et les conditions de travail de la titulaire du poste;

PAR CONSÉQUENT sur proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la description de tâches du poste de Directrice des communications et des relations avec les citoyens inclus en annexe;

DE créer une nouvelle classe salariale basée sur un horaire de 35 heures par semaine, soit la classe 11.

QUE la salariée conserve son positionnement sur cette nouvelle échelle salariale;

QUE les ajustements salariaux susmentionnés soient effectués par le Service de la trésorerie dans les vingt-huit jours qui suivront, avec un effet rétroactif à la date de la présente résolution;

DE suspendre, pour cette salariée expressément, l'application de l'article 10 du Protocole de relations de travail entre la Ville de Princeville et le personnel-cadre de la Ville de Princeville concernant le temps supplémentaire; nonobstant ce qui précède, la Ville convient de verser à la salariée la solde d'heures supplémentaires accumulées à temps simple inscrit sur son relevé de paie de la semaine se terminant le 9 mai 2026, et ce, dans les vingt-huit jours qui suivront.

ADOPTÉE

26-05-202

Octroi d'une prime temporaire à l'adjoint à la gestion documentaire

ATTENDU l'absence temporaire de la greffière;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, d'octroyer une prime supplémentaire de 1,75\$/h à l'adjoint à la gestion documentaire pendant l'absence de la greffière.

ADOPTÉE

26-05-203

Octroi d'une prime temporaire à l'adjointe administrative

ATTENDU les besoins temporaires en trésorerie;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, d'octroyer une prime supplémentaire de 3,50\$/h à Nathalie Boisvert pour une durée temporaire, et ce, à partir du 20 avril 2026 afin de soutenir le département de la trésorerie.

ADOPTÉE

26-05-204

Modification de la résolution 26-01-022 – Balayage des rues 2026-2027

ATTENDU QUE la résolution 26-01-022 ratifiant le contrat de gré-à-gré à Les Entreprises TREMA pour le balayage des rues en 2026-2027 pour un montant de 15 554,75 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'il ne s'agit pas d'une ratification, mais d'un octroi de contrat;

ATTENDU QU'UNE plus grande quantité de ressources étaient nécessaires pour faire le balayage des rues;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, Il est unanimement résolu, de modifier la résolution 26-01-022 comme suit :

D'autoriser le paiement de la facture pour le balayage des rues en 2026-2027 à Les entreprises TREMA pour un montant de 28 273,34 \$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

26-05-205

Achat d'une benne paysagiste en aluminium – Ford F250 2026

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'acheter de gré-à-gré une benne paysagiste en aluminium à Soudure Brault pour le travail des horticultrices au coût de 30 120,47 \$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à faire cette dépense et qu'elle soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

26-05-206

Utilisation des terrains, bâtisses et rues pour le Festival du Cheval 2026

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 4 au 7 juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que le conseil autorise les organisateurs à utiliser les terrains adjacents du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, tels que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles. De plus, il autorise l'accès à la caserne et à la salle Jacques-Therrien, pour la tenue du Festival;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés.

ADOPTÉE

26-05-207

Autorisation de paiement – Location véhicule tout-terrain

ATTENDU la résolution 26-03-136 ;

ATTENDU que la location d'un véhicule tout terrain était nécessaire pour offrir le service de transports aux citoyens de Princeville ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer les factures émises par Location d'outils Desjardins datées du 15 et 16 avril 2026 au montant total de 2 748,15 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les recettes de la vente de terrains du Faubourg des Prés.

ADOPTÉE

26-05-208

Modification du panneau de la station de pompage des eaux usées et modification du panneau de la station des étangs

ATTENDU QUE le système de contrôle Logieau est utilisé pour l'eau potable ;

ATTENDU la volonté d'uniformiser et d'améliorer les composants de contrôle et le système de contrôle pour l'eau usée ainsi que pour la station des étangs ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'acheter les panneaux avec le système de contrôle Logieau pour l'eau usée et la station des étangs au coût de 32 966 \$ et de 37 918 \$, plus les taxes applicables.

Que la trésorière soit autorisée à payer les factures émises par Cyr système inc. en lien avec ces soumissions et que celles-ci soient financées par le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable – Dépôt du rapport annuel

26-05-209

Modification de la résolution 26-03-119 – Promesse d'achat de terrain

ATTENDU QUE la résolution 26-03-119 prévoyait une promesse d'achat de terrain pour le lot 4 306 646 ;

ATTENDU QU'UNE modification doit être apportée à la résolution pour permettre la trésorière à effectuer le paiement ;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu, de modifier la résolution en ajoutant le passage suivant :

D'autoriser la trésorière à payer cette transaction, incluant le coût d'acquisition du terrain et la répartition des taxes scolaires et municipale, par transfert bancaire au compte en fidéicommiss de la notaire Me Lyne Pineault ;

QUE les frais inhérents à cette acquisition soient financés à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-05-210

Avis d’assujettissement au droit de préemption – Certains immeubles situés sur le territoire de la Ville de Princeville

CONSIDÉRANT QUE le 12 août 2024, le conseil municipal adoptait le *Règlement 2024-461 déterminant le droit de préemption, le territoire visé et les conditions d’application* ;

CONSIDÉRANT qu’un avis d’assujettissement doit être notifié aux propriétaires de l’immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot du cadastre du Québec, circonscription foncière d’Arthabaska : 4 309 855, 4 309 860 et 4 307 337;

CONSIDÉRANT que ces immeubles ne sont pas la propriété d’un organisme public au sens de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et qu’ils n’ont pas fait l’objet d’un avis d’assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l’article 572.0.1 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est l’un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter :

QUE le conseil autorise l’inscription au Registre Foncier du Québec d’un avis d’assujettissement, d’une période de 10 ans, à l’égard des immeubles suivants, et ce, pour l’un ou plusieurs fins municipales indiquées :

Adresse	Lots	Fin(s) municipale(s) visée(s)
55 à 65 Rue Nadeau	4 309 855 4 309 860	réserve foncière
170 rue Monseigneur-Poirier	4 307 337	réserve foncière

QUE le directeur général et la greffière soient mandatés afin d’entreprendre toutes les procédures requises à cet effet ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais de signification et d’inscription au Registre foncier requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-05-211

Lettre d’intention à la Paroisse de Saint-François-de-Laval

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite entreprendre des démarches auprès de la Paroisse de Saint-François-de-Laval relativement à l’acquisition éventuelle d’un ou de plusieurs terrains lui appartenant;

ATTENDU QUE ces démarches s’inscrivent dans une perspective de planification municipale et de développement du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre une lettre d'intention afin de manifester formellement l'intérêt de la Ville et d'amorcer les discussions entre les parties;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de mandater le directeur général à transmettre, au nom de la Ville de Princeville, une lettre d'intention à la Paroisse de Saint-François-de-Laval relativement à l'acquisition éventuelle d'un ou de plusieurs terrains appartenant à celle-ci ;

QUE cette lettre d'intention vise à exprimer l'intérêt de la Ville à entreprendre des discussions avec la Paroisse, sans constituer une offre d'achat ferme ni lier juridiquement la Ville à procéder à l'acquisition;

QUE le directeur général soit autorisé à poser tout geste administratif utile afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

26-05-212

Autorisation de paiement – Intégration des arts au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à payer les factures émises par Guillaume Tardif l'une en date du 07 avril 2026 au montant de 31 782,39 \$ plus les taxes applicables, l'autre en date du 25 avril 2026 au montant de 5 297,07 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no 2023 - 437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000 \$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif-Paul-de-la-Sablonnière.*

QUE la trésorière soit autorisée à payer les factures.

ADOPTÉE

26-05-213

Dépôt des états des revenus et dépenses du Carnaval et aide financière

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar du Carnaval 2026 ;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, de verser la somme de 445,86 \$ des profits nets amassés lors de l'activité bar du Carnaval d'hiver qui s'est tenue les 29 et 30 janvier 2026 ;

QU'UNE partie de cette somme soit versée au Cercle des Fermières, pour un montant de 275,43 \$.

QUE l'autre partie soit versée à la Société d'horticulture de Princeville / Foire Bière Bouffe et Culture, pour un montant de 170,43 \$.

QUE la trésorière soit autorisée à verser ces sommes.

ADOPTÉE

26-05-214

Dépôt des états des revenus et dépenses de la fête Nationale 2025 et aide financière

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar de la Fête nationale 2025; ;

ATTENDU la résolution 26-02-059 qui autorisait l'envoi d'un chèque de 891,10\$ correspondant aux profits nets amassés lors de l'activité bar de la Fête nationale qui s'est tenue le 23 juin 2025;

ATTENDU que le Club Lions de Princeville aurait plutôt dû recevoir un montant de 1 247.10 \$;

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu de verser la somme de 356,00\$ représentant le solde dû amassés lors de l'activité bar de la Fête nationale qui s'est tenue le 23 juin 2025 au Club des Lions de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière et que celle-ci soit financée à même les activités financière 2026.

ADOPTÉE

26-05-215

Dépôt des états de revenus et dépenses du match du JB de Daveluyville et aide financière

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar lors du match du JB de Daveluyville;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser la somme de 58,90 \$ représentant les profits nets amassés lors du match du JB de Daveluyville, au Club du JB de Daveluyville.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière et que celle-ci soit financée à même les activités financière 2026.

ADOPTÉE

26-05-216

Dépôt des états des revenus et dépenses pour le spectacle de patinage artistique du CPA de Princeville

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar du spectacle de patinage artistique du CPA de Princeville ;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu de verser la somme de 451,16 \$ représentant les profits nets amassés lors de l'activité bar pour le spectacle de patinage artistique du CPA de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière et que celle-ci soit financée à même les activités financière 2026.

ADOPTÉE

26-05-217

Octroi de contrat – Application Partage Club

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s’abstenant de voter, d’octroyer un contrat à Partage Club pour faciliter l’accès à leur application, en offrant à (140 citoyens/licences) aux citoyens de Princeville la version améliorée de leur application au montant de 5 765\$.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que cette dépense soit financée à même les activités financière 2026.

ADOPTÉE

26-05-218

Appui municipalité St-Louis de Blandford au PAFIRSPA

ATTENDU le projet de la municipalité de Saint-Louis de Blandford de vouloir optimiser l’utilisation des infrastructures dans l’objectif de diversifier l’offre de loisirs dans la région et de favoriser les saines habitudes de vies;

ATTENDU QUE l’optimisation de ses infrastructures lui permettrait d’établir différentes collaborations intermunicipales pour permettre aux citoyens de la région d’avoir accès à ces infrastructures;

ATTENDU que la réalisation du projet tient au financement du programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’appuyer le projet de la municipalité de Saint-Louis de Blandford afin que ce dernier puisse bénéficier de l’aide financière du PAFIRSPA.

QUE la Ville de Princeville s’engage à conclure une entente de service avec la municipalité de St-Louis de Blandford pour l’optimisation de leurs infrastructures afin qu’elles soient accessibles à l’ensemble de la population.

ADOPTÉE

26-05-219

Autorisation - Location de salle à but lucratif

ATTENDU la demande présentée au Conseil pour la location de la salle Pierre Prince pour l’organisation d’un événement musical le 30 mai 2026 où une partie des profits seront versés à l’organisme ORAPÉ de Plessisville ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d’autoriser la location de la Salle Pierre Prince au groupe Demonorgy pour leur événement musical en date du 30 mai 2026.

ADOPTÉE

26-05-220

Demande d’aide financière – Ô Rivage

Sur proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d’octroyer une aide financière en échange d’un plan de visibilité Bronze de 250\$ à O’ Rivage pour soutenir leurs activités régulières ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire le paiement.

ADOPTÉE

26-05-221 Demande de gratuité de salle – FADOQ

ATTENDU la demande présentée au Conseil pour la gratuité de la salle Pierre-Prince pour l'organisation d'un spectacle au profit de la Fondation;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de salle pour la tenue de l'activité Inter club FADOQ Princeville qui aura lieu le 20 mai 2026.

ADOPTÉE

26-05-222 Demande de gratuité de salle et de commandite – Challenge Hockey Pro

ATTENDU la demande présentée au Conseil pour la gratuité de l'aréna (Centre sportif Paul de la Sablonnière), de commandite et le remboursement des revenus d'alcool ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu de fournir une commandite équivalente à 500 \$ en matériel. De plus, la Ville offre la gratuité de l'aréna ainsi que les revenus de vente d'alcool durant l'événement ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

26-05-223 Demande de commandite et de prêt de matériel – Course chez les Côté

ATTENDU la demande de commandite et de prêt d'équipement formulée par monsieur Éric Côté pour son événement Course chez les Côté – Ensemble contre le cancer ;

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'offrir un prêt d'équipement pour l'événement.

ADOPTÉE

26-05-224 Demande d'aide financière – Marche de Noël de la MRC de l'Érable

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'Aide financière du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville verse une somme de 1 000\$ à la MRC de L'Érable pour le Marché de Noël L'Érable-Arthabaska.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

26-05-225

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Raphaël Guérard, maire